

# Conseil communal du 24 juin 2019

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mai 2019

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

### 1. Bis C.P.A.S. – démission d'un membre du Conseil de l'Action Sociale – remplacement

Mr Lecomte Julien avait été élu de plein droit Conseiller de l'Action Sociale en séance du 3 décembre 2018. En raison de sa prestation de serment en tant que Conseiller communal, Mr Lecomte a présenté sa démission de son poste de Conseiller CPAS en date du 26 mai 2019. Le groupe P.S.-L.B. auquel appartient le précité a déposé une liste de candidats, dans les délais prescrits par la loi organique des CPAS, entre les mains du Bourgmestre, assisté de la Directrice Générale :

Nom et prénom	Date de naissance	Adresse	Sexe	Conseiller communal
De Deurwaerder Philippe	02.09.1954	Rue du Voisinage Codron, 16 – 7730 Estaimpuis	M	Non

Dès lors, la présente assemblée décide qu'est élu de plein droit Conseiller de l'Action Sociale Mr Philippe De Deurwaerder pour le groupe P.S.-L.B.

### 2. Fabriques d'église de Néchin – compte 2018 – approbation

L'assemblée se propose d'approuver la délibération du 25 avril 2019 par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement cultuel « Fabrique d'église Saint-Amand » à Néchin arrête le compte pour l'exercice 2018 comme suit :

Recettes ordinaires totales	12.805,68 (€)
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	0 (€)
Recettes extraordinaires totales	16.118,17 (€)
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0 (€)
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	15.055,16 (€)
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	5.235,89 (€)
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	18.691,98 (€)
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	0 (€)
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	0 (€)
<b>Recettes totales</b>	<b>28.923,85 (€)</b>
<b>Dépenses totales</b>	<b>23.927,87 (€)</b>
<b>Résultat comptable</b>	<b>4.995,98 (€)</b>

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

### 3. Programme stratégique Transversal – prise d’acte

Le Programme stratégique transversal communal est un outil de gouvernance pluriannuel qui reprend la stratégie développée par le Collège communal pour atteindre les objectifs stratégiques qu’il s’est fixés. Cette stratégie se traduit par le choix d’objectifs opérationnels, de projets, d’actions, définis notamment au regard des moyens humains et financiers à disposition. Le Conseil communal est invité à prendre acte du programme stratégique transversal tel que rédigé par le Collège communal.

### 4. Commissions communales – démission d’un membre – remplacement

Monsieur Frédéric Douillet ayant démissionné de son poste de Conseiller communal et des mandats qui en découlent, les sept commissions communales étant composées de Conseillers communaux, il y a lieu de désigner le remplaçant de Mr Douillet dans les diverses commissions dont il était membre :

#### a. Affaires générales et Enseignement

La présente assemblée est invitée à désigner Mr Julien Lecomte afin d’assurer le remplacement de Mr Frédéric Douillet en qualité de 2<sup>ème</sup> membre suppléant de ladite commission.

#### b. Travaux

Le Conseil est invité à désigner Mr Julien Lecomte afin d’assurer le remplacement de Mr Frédéric Douillet en qualité membre effectif de ladite commission.

#### c. Finances et Développement territorial – désignation présidence

Le Conseil est invité à désigner Mr Julien Lecomte afin d’assurer le remplacement de Mr Frédéric Douillet en qualité de membre effectif, Mme Chloé Tratsaert remplacera Mr Frédéric Douillet en tant que Présidente de la commission communale des Finances et Développement territorial.

#### d. Environnement

La présente assemblée décide de désigner Mr Julien Lecomte afin d’assurer le remplacement de Mr Frédéric Douillet en qualité de membre effectif de la commission communale de l’Environnement.

#### e. Jeunesse et Sports

Le Conseil est invité à désigner Mr Julien Lecomte afin d’assurer le remplacement de Mr Frédéric Douillet en qualité membre effectif de ladite commission.

#### f. Ruralité

La présente assemblée décide de désigner Mr Julien Lecomte afin d’assurer le remplacement de Mr Frédéric Douillet en qualité de 4<sup>ème</sup> membre suppléant de la commission communale de la Ruralité.

g. Affaires sociales

Le Conseil est invité à désigner Mr Julien Lecomte afin d'assurer le remplacement de Mr Frédéric Douillet en qualité membre effectif de ladite commission.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

5. A.S.B.L. Estaim'sportifs – démission d'un représentant communal – remplacement

L'assemblée est invitée à désigner Mme Isabelle Marquette afin d'assurer le remplacement de Mr Frédéric Douillet en qualité de représentant communal à l'assemblée générale de l'ASBL Estaim'sportifs.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

6. A.S.B.L. Impact – démission d'un membre – remplacement

Les statuts de l'ASBL Impact prévoient que les membres sont réputés démissionnaires de plein droit après la perte de leur mandat communal. La présente assemblée a, en date du 28 mai, validé les pouvoirs de Mr Julien Lecomte en qualité de conseiller communal et ce, en vue d'achever le mandat de Mr Douillet, démissionnaire. Dès lors, le Conseil est invité à décider que Mr Douillet est remplacé par Mr Julien Lecomte au sein de l'assemblée générale de l'Impact.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

7. Intercommunale – assemblées générales – démission d'un délégué communal – remplacement

La présente assemblée est invitée à désigner le remplaçant de Mr Frédéric Douillet, démissionnaire, dans les intercommunales suivantes :

a. ORES Assets

Le Conseil désigne Mr Julien Lecomte afin d'assurer le remplacement de Mr Douillet en qualité de délégué aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de l'intercommunale ORES Assets durant toute la mandature, à savoir jusqu'au 31 décembre 2024.

b. IGRETEC

Le Conseil désigne Mr Julien Lecomte afin d'assurer le remplacement de Mr Douillet en qualité de délégué aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de l'intercommunale IGRETEC durant toute la mandature, à savoir jusqu'au 31 décembre 2024.

c. I.E.G.

Le Conseil désigne Mr Julien Lecomte afin d'assurer le remplacement de Mr Douillet en qualité de délégué aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de l'intercommunale I.E.G durant toute la mandature, à savoir jusqu'au 31 décembre 2024.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

8. Intercommunale I.E.G – désignation des candidats administrateurs aux mandats laissés vacants suite aux élections du 14 octobre 2018

En date du 19 novembre 2018, la présente assemblée a proposé à l'intercommunale I.E.G. les candidatures de Mme Isabelle Marquette et de Mr Frédéric Douillet aux postes d'administrateur de ladite intercommunale et ce, jusqu' à l'assemblée générale de l'intercommunale d'I.E.G. qui se tiendra le 28 juin 2019. Mr Frédéric Douillet a présenté sa démission de son poste de conseiller communal et en outre, vu l'échéance, il appartient à la présente assemblée de procéder à une nouvelle désignation. Le Conseil est invité à proposer à l'assemblée générale du 28 juin 2019 de l'I.E.G. la candidature de .....et ..... aux fonctions d'administrateur de ladite intercommunale.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

9. Commission locale de développement rural – Approbation du Règlement d'Ordre Intérieur

L'assemblée est invitée à approuver le règlement d'ordre intérieur de la CLDR suite au renouvellement de celle-ci.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

**10. Marché public – procédure négociée sans publicité – désignation – menuisier – mobilier école communale d’Evregnies**

Vu le projet en cours de construction et la nécessité de réaliser du mobilier fixes ; caissons pour groupes de ventilation et banquettes fixes des vestiaires et la nécessité de réaliser du mobilier pour le rangement du matériel scolaire, il est proposé au Conseil de sélectionner les soumissionnaires Ledoux Concept, Audain D., SMCD Sory et Vanoverveldt, de considérer les offres comme régulières et complètes et d’attribuer ce marché au soumissionnaire ayant remis l’offre économiquement la plus avantageuse à savoir Vanoverveldt.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

**10bis. Marché public – fournitures – acquisition de matériel – salle de gym – école d’Evregnies – approbation**

L’assemblée est invitée à :

- approuver le cahier spécial des charges relatif à l’ «acquisition de matériel – salle de gym – école d’Evregnies » établi par le Secrétariat général. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et par les règles générales d’exécution des marchés publics. Le montant estimé s’élève à 27.000 euros, 21% TVAC ;
- passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable ;
- consulter les firmes suivantes dans le cadre de procédure négociée sans publication préalable :
  - Gym Passion, rue du Petit Voisinage, 3 à 7712 Herseaux
  - Adec Sport, Chée de Nivelles, 81 à 1420 Braine-l’Alleud
  - Idema Sport, rue de l’Avenir, 8 à 4890 Thimister-Clermont
- de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l’administration au 10 juillet 2019 à 11 h ;
- de financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de 2019.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

11. Opération immobilière – Leers-Nord – rue de Belva (chemin n° 2) – aliénation d’une parcelle de jardin – décision

Attendu que M. Yves DUTHOIT, domicilié à Saint-Léger, rue de Warcoing, 46 a fait savoir aux autorités communales sa volonté d’acquérir cette parcelle et ce, pour en aménager les abords.

Vu que le prix a été accepté par le Collège communal sur base de l’estimation établie par le notaire Alain HENRY pour ladite parcelle et ce, à hauteur de 15 euros/m<sup>2</sup>, ce dernier a établi le projet de compromis.

La présente assemblée ayant émis des remarques et interrogations en séance du 28 mai dernier, ledit notaire a apporté les modifications à celui-ci.

Dès lors, il est proposé au Conseil de :

- vendre à M. Yves DUTHOIT une parcelle de jardin située à Estaimpuis (7<sup>ème</sup> division – Leers-Nord), une parcelle de jardin située rue de Belva (Chemin n° 2) cadastrée section A n°395AP pour une contenance d’après mesurage de 63 centiares pour un montant de 945,00 euros;
- déléguer le Collège communal pour mener à bonne fin la présente décision et de donner pouvoir à M. Daniel SENESAEL, Bourgmestre, et à Mme Virginie BREYNE, Directrice générale, pour signer valablement l’acte notarié.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

12. Arrêtés du Bourgmestre – ratification

L’assemblée est invitée à ratifier les arrêtés pris par M. le Bourgmestre.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

**H U I S C L O S**

13. Personnel enseignant – interruptions de carrière

14. Personnel enseignant – nominations à titre définitif :

- a. d’une institutrice maternelle à temps plein
- b. d’une institutrice maternelle à mi-temps
- c. d’une institutrice maternelle à 5/26<sup>e</sup>

- d. d'une institutrice primaire à 16 périodes
- e. d'un maître de psychomotricité à temps plein

15. Personnel enseignant – ratification délibérations du Collège

Bonne séance

Daniel SENESAEL  
Député – Bourgmestre